BASF
The Chemical Company

Déclaration de conformité

Le fournisseur: **BASF Construction Chemicals Europe SA**
Vulkanstrasse 110
CH – 8048 Zurich

déclare conformément à la loi sur les produits de construction (SR 933.0) et à l'ordonnance sur les produits de construction (SR 933.01) que

l'adjuvant: POZZOLITH® 401 HE FROST

comme: Antigel pour béton

fabriqué dans l'usine: **BASF Construction Chemicals Europe SA**
Vulkanstrasse 110
CH – 8048 Zurich

est conforme aux dispositions décrites dans EN 934-2:2009.

Le contrôle de production interne a été certifié par l'organisation suivante:

S CERT

Organisme suisse
de certification pour produits de construction
Lindenstrasse 10
CH- 5103 Wildegg

Le certificat accompagnant, relatif au contrôle de production interne, porte le n° de registre suivant:

094-AX101

Le certificat de conformité a été issus la première fois le 01.02.2006 et est valable aussi longtemps que les conditions définies dans la norme harmonisée sous référence ou le contrôle de production en usine ne sont pas modifiés de manière significative. La validité du certificat peut à tout moment être consultée sur le site internet de cette organisation (www.s-cert.ch).

Zurich, mars 2011

René Bolliger
Responsable CPI

Annexe: Certificat pour contrôle de production interne (CPI) avec surveillance

Schweizerische Zertifizierungsstelle für Bauprodukte
Organisme suisse de certification pour produits de construction
Ente svizzero di certificazione per prodotti da construzione
Swiss certification body for construction products

S CERT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

094-AX101

En application de la Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur les produits de construction (LPCo, SR 933.0) et de l'Ordonnance du 27 novembre 2000 (état le 16 janvier 2001) sur les produits de construction (OPCo, SR 933.01), il a été établi que les **adjuvants** des types suivants :

Plastifiants/réducteurs d'eau EN 934-2 T. 2
Superplastifiants/haut réducteurs d'eau Tableaux EN 934-2 T. 3.1/3.2
Rétenteurs d'eau EN 934-2 T. 4
Entraîneurs d'air EN 934-2 T. 5
Accélérateurs de prise EN 934-2 T. 6
Accélérateurs de durcissement EN 934-2 T. 7
Retardateurs de prise EN 934-2 T. 8
Hydrofuges de masse EN 934-2 T. 9
Plastifiants/réducteurs d'eau/retardateurs de prise EN 934-2 T. 10
Superplastifiants/haut réducteurs d'eau/retardateurs de prise EN 934-2 T. 11.1/11.2
Plastifiants/réducteurs d'eau/accélérateurs de prise EN 934-2 T. 12
Entraîneurs d'air/ plastifiants à consistance égale EN 934-3 T.2
Adjuvant pour coulis pour câbles de précontrainte EN 934-4

prévus pour être utilisés dans la fabrication de **béton** mis sur le marché par

BASF Construction Chemicals Europe AG
Vulkanstrasse 110
8048 Zürich

produits dans l'usine de

Zürich

sont soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs au produit et à un contrôle de la production en usine et que l'organisme accrédité S-Cert AG a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de production en usine, et procède à la surveillance, à l'évaluation et à l'acceptation continues du contrôle de la production en usine.

Le présent certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation de la conformité de la production en usine telles que décrites à l'annexe ZA ou dans la préface et l'annexe nationale de la norme

EN 934-2, EN 934-3, EN 934-4

ont été mises en œuvre et font l'objet de visites de surveillance périodiques.

Ce certificat a été émis pour la première fois le 01.02.2006 et reste valable aussi longtemps que les conditions définies dans la norme harmonisée sous référence ou le contrôle de production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Wildegg, 11.02.2010

Dr. Yves Schiegg
Leiter der Zertifizierungsstelle

SWISS CERTIFICATION

S SCHWEIZERISCHER ZERTIFIZIERUNGSDIENST
CE SERVICE SUISSE DE CERTIFICATION
S SERVIZIO SVIZZERO DI CERTIFICAZIONE
SWISS CERTIFICATION SERVICE

SECSp 094